

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-126 – Conclusion d'avenants n° 1 au marché de prestations de services d'assurances – Lot n° 2 :
responsabilités et risques annexes – Titulaire PNAS Assurances**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant qu'un marché public de prestations de services d'assurances a été signé le 22 septembre 2020 avec la société PNAS Assurances pour le lot n°2 relatives à la Responsabilité civile (professionnelle et atteinte à l'environnement),
- Considérant les contraintes de délais pour relancer un appel d'offres ouvert, il a été proposé de proroger la durée initiale du marché fixée à 5 années d'une 1 année supplémentaire,
- Considérant que pour la RC professionnelle (contrat n°OR206094), le montant de la prime annuelle forfaitaire s'élève à 5 075€ HT soit 5 586,75€ TTC ce qui représente une augmentation de 109.56% depuis 2020 (montant prime initiale : 2 421.75 € HT soit 2 906.10 € TTC),
- Considérant la RC atteinte à l'environnement (contrat n°OR206095), pour un montant de prime annuelle forfaitaire de 3 512€ HT soit 3 908,08€ TTC ce qui représente une augmentation de 249.10% depuis 2020 (montant prime initiale : 1 006 € HT soit 1 176.54 € TTC),
- Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunies le 19 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 – La conclusion des avenants précités dans les conditions définies ci-avant.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 24 décembre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE